d'un Aristophane. De toute manière, la faute est grave, et M. Cazot sera de ceux qui en auront fatalement accru le préjudice. Bien naïf, en effet, le ministre ou le député qui pourrait s'imaginer que cette épuration va épuiser la fureur des radicaux acharnés contre la magistrature et que la majorité radicale, dont la Chambre subit de plus en plus la suprématie, se contentera de la loi incomplète et bizarre présentée par M. Cazot ! Pour nous, c'est trop déja ; pour eux, ce ne sera pas assez...

AUG. BOUCHER.

(A SUIVRE). *Correspondant.*

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier

Paris, le 28 janvier 1880.

Le centre-gauche se dissoudra-t-il, ne se dissoudra-t-il pas ? Grave question que l'on croit devoir être tranchée aujourd'hui, par la réunion de ce groupe. En attendant, les consultations abondent, et leur conclusion unanime est que le centre gauche doit continuer à vivre. Pourquoi, en effet, se dissoudrait-il ? Parce qu'il n'a pas de programme? Mais la gauche républicaine, l'Union républicaine, l'extrême gauche, n'en ont pas plus que lui ; les dernières tentatives pour la formation d'une majorité de gouvernement l'ont bien prouvé. Parce qu'il va s'égrenant tous les jours et que si cela continue, il ne comptera plus même assez de membres pour composer son bureau ? Mais pour la défense des principes, le nombre ne fait rien, les 3 l'ont bien prouvé dans le temps, et plus récemment M. Louis Blanc et ses amis. Quele centre gauche pénètre dans tous les groupes en s'y faisant inscrire, qu'il y recherche la discussion afin de faire prévaloir ses doctrines, et il n'aura rien perdu de son influence des beaux jours, au contraire.

Ces conseils seront-ils suivis ? On le pense généralement. Le centre gauche persisterait donc à vouloir vivre, quand même, de sa vie propre, avec ou sans programme, et réduit à sa plus simple expression. On croit que c'est là l'opinion appelée à prévaloir dans la réunion tenue cette après-midi et dont j'espère pouvoir vous faire connaître le résultat avant de terminer.

Si le ministère a été battu, hier, sur l'article 4 du projet relatif au droit de réunion, s'il a éprouvé, d'autre part, un échec sur l'article 7 du même projet, il a trouvé contre lui, comme la veille, à propos du contre-projet Louis Blanc, les membres de la droite qui tenant pour la liberté complète, n'ont pas voulu se déjuger. Il n'en a pas été de même des membres du centre gauche dissident qui, ayant voté avant-hier pour la franchise complète du droit de réunion, n'ont pas hésité à prendre parti, hier, en faveur des restrictions gouvernementales.

Triste politique, vous en conviendrez et qui est loin de témoigner que MM. Léon Renault, Ribot, Bardoux et leurs amis aient conscience de la situation. Cette fois, comme toujours, des considérations personnelles l'ont emporté sur l'intérêt général du parti.

Il y a, du reste, un tolle général chez les organes des gauches contre l'attitude du cabinet dans la séance d'hier. M. Lepère, chargé de défendre le projet du gouvernement, l'a fait mollement, maladroitement, ce qui ajoute encore aux griefs de la majorité. On prétend que si ses collègues, tels par exemple que MM. Cazot et Tirard, ne sont pas venus à son secours, c'est qu'ils ne partagent nullement ses idées au sujet des articles contestés par la commission ou par la grande majorité des gauches. Croyez donc, après cela, à l'homogénéité ministérielle !

Quoi qu'il en soit, l'échec est considérable et il faut toute l'importance que les chefs des groupes avancés attachent aux projets sur l'enseignement dont le Sénat se trouve saisi pour qu'il ne réagisse pas sur l'existence sinon du cabinet, du moins de quelques-uns de ses membres.

Mais de tous les organes républicains, c'est évidemment la *République française* le plus embarrassé. Pour en avoir une idée, il n'y a qu'à lire son article de ce matin sur le droit de réunion, où elle essaye, en mélangeant les idées de pure liberté avec les nécessités de la répression, de justifier le gouvernement pour aboutir en réalité à cet axiome qui semble jurer dans sa bouche avec son passé et les doctrines de son patron : « qu'en politique les théories absolues sont impraticables et qu'il n'existe pas de liberté illimitée. »

Eh grand Dieu ! c'est ce que ce ne cessent de répéter depuis dix ans, les conservateurs et c'est également ce que sont obligés de confesser tous les ministères au pouvoir quelle que que soit leur origine. Aussi, pour prononcer une pareille vérité, le moniteur de l'opportunisme semble-t-il vouloir brûler ses vaisseaux. Au surplus, pour peu qu'il doive rester ministériel quand même, il en dira bien d'autres.

L'échec éprouvé par la proposition d'amnistie dans les bureaux de la Chambre laisse, en apparence, les organes radicaux assez indifférents. Ils se contentent de dire que si la proposition est rejetée, elle sera reprise aussitôt après l'expiration du délai réglementaire. Il paraît aujourd'hui certain que l'intention prêtée aux contumax de la Commune de venir se constituer prisonniers en masse à l'effet de purger leur contumace, n'a jamais existé. La nouvelle n'avait été mise en circulation qu'afin de peser sur quelques hésitants de la gauche qui, pour prévenir l'agitation produite par la municipalité et le retentissement des procès annoncés, se décideraient à voter l'amnistie. Aujourd'hui que le rejet de la motion Louis Blanc n'est pas douteux, il faut s'attendre à voir la presse intransigeante revenir sur la nouvelle et l'exploiter.

Vous avez lu dans tous les comptes-rendus de la réunion des bureaux d'hier, que le gouvernement, par l'organe de MM. Lepère, Tirard, Martin-Feuillée et Andrieux, s'était prononcé formellement contre la proposition de M. Louis Blanc. Seule la *République française* affirme que le gouvernement n'a pas fait connaître son avis. Cette négation, contre toute évidence, vient à l'appui de ce que j'écrivais plus haut au sujet des extrémités auxquelles le zèle ministériel pouvait entraîner le journal de M. Gambetta.

Le projet de M. Cazot, relatif à la réforme de la magistrature, sera très probablement retiré, ainsi que je vous l'indiquais dans une de mes dernières lettres. Le conseil des ministres doit en délibérer dans sa prochaine réunion. Mais alors, le gouvernement qui ne peut évidemment se désintéresser de la question, devra soumettre un autre projet à la Chambre. La chose ne paraît pas cependant exempte de difficultés, la présentation de ce second projet constituant une sorte de démenti que le garde des sceaux se donnerait à lui-même. Aux époques où le régime parlementaire était strictement appliqué, ce soin serait revenu à un autre ministre de la justice ; mais aujourd'hui, il n'y faut pas compter. Ce qui arrivera très probablement, c'est que le second projet sera présenté sous le couvert d'un compère de la gauche et que le gouvernement se tirera d'embarras en s'y ralliant purement et simplement.

Le remplacement du général Vinoy à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur par le général Faidherbe, est très désiré par l'extrême gauche ainsi qu'il est facile de le voir à la façon dont ses organes s'empressent d'enregistrer la nouvelle, mais il n'est pas encore passé à l'état de fait accompli. En tout cas, le général Faidherbe que la paralysie tient cloué à son fauteuil, et qui depuis qu'il est sénateur n'a jamais pu siéger, est le premier à déclarer qu'il ne lui a été fait aucune proposition et que s'il lui en arrivait une, il la déclinerait à cause de sa santé.

La Bourse poursuit son mouvement de hausse ; mais le mouvement est très modéré.

Un assez grand nombre de Commissions se sont réunies, aujourd'hui, au Palais Bourbon. La Commission d'amnistie s'est constituée en nommant M. Sénar président et M. Casimir Périer, secrétaire, chaque membre a fait connaître ensuite l'opinion de son bureau, sur laquelle je n'ai pas besoin de revenir.

La Commission, chargée d'examiner la proposition de M. Laisant, a entendu le général Farre, qui s'est nettement déclaré contre la proposition. Il fait remarquer qu'en Prusse le service de 3 ans existe dans l'infanterie, mais il est de 4 ans dans la cavalerie et l'artillerie. C'est une inégalité inadmissible en France. Le service de 3 ans est trop court. Pour faire un soldat, il faut que le conscrit prenne les habitudes militaires de la discipline et de l'obéissance. 3 ou 4 ans de service, au minimum, sont absolument nécessaires.

Les sous-officiers se recrutent à grand peine avec 4 ans, mais avec 3 ans et avec renvois anticipés, on n'en conservera pas du tout. L'armée ne possèdera plus que des conscrits s'ajoutant à des éléments anciens tout à fait insuffisants. Avec 4 ans le métier d'instructeur est déjà fort rude et les officiers sont souvent obligés de faire le métier des sous-officiers.

M. le ministre de la guerre a ajouté enfin que les volontaires d'un an, malgré leur éducation spéciale, sont très peu soldats quand ils sortent du régiment. Les meilleurs réservistes sont ceux qui ont fait 4 ans. Ceux-là fournissent de très-bons sous-officiers, tandis que les sous-officiers venant du volontariat d'un an sont très-médiocres en général. Le ministre ne nie pas, il est vrai, qu'il n'y ait quelque chose à faire, surtout au sujet du volontariat; mais il demande du temps.

A la commission de la magistrature, M. Cazot a déclaré qu'il aurait compris la suspension de l'inamovibilité au lendemain du 4 septembre. Mais depuis, un grand nombre de magistrats ont été investis par le gouvernement républicain au nom de la République. Ne fera-t-on aucune différence entre ces situations. C'est à tort ajoute M. Cazot, qu'on reproche au projet de manquer de netteté.

Il paraît que M. Cazot a prêché dans le désert; car MM. Penlevey et Boysset lui ont prouvé que sa loi ne satisfait personne, au sein de la Chambre, tandis que le Sénat serait d'autant plus fort dans sa résistance que le cabinet n'aurait pas l'assentiment de la grande majorité des députés. Après un long discours de M. Corentin Guyot, la commission a passé à l'examen des articles.

En somme, le projet Cazot lacéré et dépecé, est voué d'avance à une véritable déconfiture.

On m'assure, à l'instant, que la partie du centre gauche qui se réunit chez M. Dufaure et qui se propose de voter contre les lois Ferry, a choisi M. Vacherot pour candidat sénatorial.

Une dépêche de Berlin mande à l'instant que le Parlement allemand est convoqué pour le 12 février.

Bulletin Militaire

Le ministre de la guerre a décidé que les volontaires d'un an seraient désormais indemnisés des frais de voyage pour leur arrivée au régiment et pour leur retour dans leur famille. Cette indemnité sera calculée d'après les règles ordinaires et d'après la distance du chef-lieu de canton à la ville où stationne le régiment où ils sont appelés à servir.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Depuis un certain temps déjà, les avoués de Lille font insérer dans les journaux de Roubaix les annonces légales concernant notre circonscription. Ces messieurs ont compris que cela était logique et absolument conforme aux intérêts bien entendus de leurs clients. Notre tribunal de commerce s'est, du reste, prononcé naguère sur la question et a émis le vœu que toutes les annonces légales de nos cantons soient publiées à Roubaix. Il était, en effet, dérisoire de faire publier une annonce roubaisienne dans telle ou telle feuille lilloise venant ici à trente ou quarante exemplaires.

Notre municipalité, elle, ne comprend pas les choses ainsi. — Jadis, quand elle avait un journal à elle, bien que ce journal fût très peu lu et n'eût qu'une clientèle des plus restreintes, elle y faisait insérer ses annonces payées, nous réservant les communications gratuites. Aujourd'hui, elle fait mieux. Autant qu'elle le peut, elle favorise de ses insertions le *Progrès du Nord*. Ce matin encore, nous trouvons dans ce journal un avis de purge légale concernant un achat fait par la ville de Roubaix dans la rue Watt.....

La chose est, certes, de minime importance ; elle nous a fait sourire ; elle n'empêchera pas le *Journal de Roubaix* de vivre et de prospérer mais, avouez qu'on a parfois à l'Hotel-de-ville des procédés bien mesquins !

M. le maire nous fait adresser fort souvent (et nous l'en louons, car il sert en cela l'intérêt public) des avis et des notes que nous accueillons volontiers ; nous les insérons gratuitement et quand nous ne les recevons pas assez tôt, nous les envoyons demander, car nous estimons que le premier devoir d'un journal est de renseigner ses lecteurs ; mais est-il bien décent de se servir de l'argent des contribuables roubaisiens pour entretenir la page d'annonces d'une feuille lilloise, alors même que cette feuille lilloise aurait quelques actionnaires parmi les hauts bonnets du parti de gauche, à Roubaix ?

La découverte du cadavre d'un enfant nouveau-né dans un cabinet d'aisance de la cour Saint-Joseph, rue Turgot, a causé à Roubaix une pénible impression. Nous avons rapporté succintement, hier soir, ce que l'on connaissait des circonstances dans lesquelles le crime a été commis. Ce matin, de bonne heure, de nombreux curieux se trouvaient déjà dans la cour Saint-Joseph et prêtaient une oreille attentive à tous les récits plus ou moins vraisemblables qui ont cours dans le quartier depuis hier. L'affluence a été grande pendant toute le reste de la journée.

M. Gand, juge d'instruction, et M. Bidart, substitut, sont arrivés à Roubaix, hier soir par le train de 5 h. 33. Après un séjour de quelques minutes à l'hôpital, où le corps de l'enfant était déposé, ces magistrats se sont rendus sur le théâtre du crime et y ont commencé une minutieuse instruction.

L'enquête a continué aujourd'hui, dirigée par M. Broyer, commissaire central, et M. Simon, commissaire de police. On comprendra que nous nous abstenions de parler des résultats obtenus. La moindre indiscrétion pourrait être très préjudiciable aux recherches de la police.

L'autopsie du cadavre a été pratiquée à l'hôpital, ce matin, à neuf heures, par M. Bayart, médecin-légiste. Voici quels en sont les résultats :

Le thorax de l'enfant a été fortement pressé, l'empreinte des doigts était parfaitement visible. Le crâne a été brisé du côté droit, et pendant la vie.

L'os pariétal, entièrement brisé ne formait plus qu'un amas d'esquilles. Il y a eu un épanchement volumineux de sang et dans la cervelle et sous le cuir chevelu, des caillots de sang étaient adhérents au crâne.

Nous avons dit hier que l'enfant était né viable. Le fait était exact. Au moment de l'autopsie, il avait encore les poumons remplis d'air et les poumons placés avec le cœur dans un vase d'eau surnageaient complétement. Le cœur a été ensuite enlevé et les poumons n'ont pas cessé de se tenir à la surface de l'eau.

M. le médecin-légiste a continué ses expériences en coupant les poumons par morceaux et les a pressés au fond de l'eau. Cette fois encore les résultats ont été les mêmes, des globules d'air se voyaient de nouveau à la surface.

Non-seulement l'enfant était né viable, mais l'air dont on a établi la présence dans ses poumons, prouve qu'il a respiré. Il a dû être étouffé et probablement jeté violemment à terre.

Au moment où on l'a trouvé dans la cour Saint-Joseph, le corps de l'enfant était enveloppé dans un morceau de lustrine noire, semblable à ceux dont se servent les tailleurs et les cordonniers pour porter leur ouvrage en ville. Il y avait, dans le même paquet, un morceau de linge sur lequel un petit carré de papier avait été cousu. Rien n'était écrit sur ce papier.

Voici le vote des députés du Nord dans le scrutin sur le contre projet de M. Louis Blanc relatif à la liberté de réunion :

A voté pour : M. Plichon.

Ont voté contre : MM. Cirier, Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Mention, *Scrépel*, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Brame, *Debuchy*, de La Grange des Rotours, Telliez-Béthune.

Absent par congé : M. Joos.

La Chambre n'a pas adopté.

Dans le scrutin sur l'article 4 (rédaction de la commission) du projet de loi relatif à la liberté de réunion, les députés du Nord ont voté comme suit :

Pour : MM. Brame, *Debuchy*, Girard, de la Grange, Masure, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune, Trystram.

Contre : MM. Cirier, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Mention, *Scrépel*.

Absent par congé : M. Joos.

La Chambre a adopté.

M. le président de la Chambre de commerce de Lille adresse la lettre suivante à M. le Préfet :

« Lille, le 25 janvier 1880.

» *A Monsieur le Préfet du Nord.*

» Monsieur le Préfet,

» Permettez-moi d'appeler votre attention sur la situation anormale de la Chambre de Commerce de Lille, situation qui se prolonge d'une manière regrettable. J'ai l'honneur de vous écrire, tant en mon nom qu'au nom de mes collègues nouvellement réélus, qui se sont trouvés réunis, il y a quelques jours, et qui m'ont donné cette mission, en vue de dégager leur responsabilité.

« C'est le 10 octobre que les membres de la Chambre de commerce crurent devoir donner leur démission et notifier cette résolution à M. le président de la République, ainsi qu'à vous, M. le préfet. Votre réponse ne se fit pas attendre, et une lettre semblable, émanée du cabinet de M. le président de la République, parvint aussi au président de la chambre démissionnaire. C'étaient de simples formules constatant que les notifications avaient été reçues.

« Peu de temps après, le président du Tribunal de commerce, ayant à réunir la commission qu'il préside, pour réviser la liste des électeurs commerciaux, fut arrêté par ce doute, qu'il soumit à qui de droit. Les deux membres de la Chambre démissionnaire qui avaient été désignés pour faire partie de cette commission peuvent-ils siéger valablement? La solution ne fut donnée qu'après plusieurs semaines, et il en résulta un retard dans les élections de la Chambre, qui ne se fixent que le 7 janvier, tandis qu'elles auraient pu avoir lieu en novembre sans cet incident.

« En attendant, dans un de vos arrêtés, qui fut publié à la même époque, pour former une commission d'enquête sur les travaux d'amélioration de la Haute-Deûle, figurent trois membres démissionnaires de la Chambre de commerce, avec la qualification d'*anciens* membres.

» Les membres composant le bureau de la Chambre avaient d'abord été portés à croire que la démission n'entraînait pas nécessairement la suspension de leurs travaux, de même qu'un fonctionnaire ne quitte son poste que lorsqu'il est remplacé par son successeur. Toutefois, ils jugèrent plus convenable de renoncer à un fonctionnement, dont la validité eût pu paraître contestable.

» Quoiqu'il en soit, depuis le 10 octobre jusqu'à ce jour, les communications habituelles n'on pas cessé d'être adressées à la Chambre par le ministère, par la préfecture, par la mairie : plusieurs des dépêches ministérielles portent même la mention : *urgent* ou *très-urgent*. Ces communications arrivent par la poste à l'ancien président qui les ouvre, les classe et les met en réserve, ne pouvant y donner aucune suite.

» Les élections ont eu lieu le 7 janvier ; le 9 ont été dépouillés les résultats des scrutins de Lille et de Cambrai, et suivant la règle établie, les procès-verbaux ont dû être envoyés à M. le ministre du commerce le 10, pour qu'il en fasse vérifier la régularité. Or, cette vérification n'est pas encore terminée et pourtant elle n'exige qu'un travail de quelques minutes.

» En effet, 1° le nombre des votants représente près du tiers des électeurs;

» 2° Les dix-huit membres démissionnaires ont recueilli l'unanimité des suffrages, sauf quelques voix perdues, ce qui leur assure amplement le minimum nécessaire, égal au quart des inscrits;

3° L'éligibilité a été reconnue aux élections précédentes et ne peut laisser aucun doute.

» Il est évident, monieur le préfet, que vous rendriez un service signalé aux intérêts que la Chambre de commerce a mission de défendre, si vous pouviez contribuer, par votre intervention, à avancer la fin de cet état de choses.

» Sans parler des avis demandés à la Chambre, ce qui laisse certaines affaires en souffrance, il y a une paralysie complète dans tout ce qui émane de son initiative.

» Or, cette initiative se serait produite à propos, pour faire valoir les griefs du commerce, en ce qui concerne le service si défectueux des marchandises au chemin de fer du Nord. Et dans cette semaine même où le tarif des douanes va être discuté à la Chambre des députés, la Chambre de Commerce de Lille est hors d'état d'intervenir d'une manière régulière, c'est-à-dire que le travail national perd un de ses défenseurs les plus autorisés.

» Je vous prie d'agréer, etc.

» HENRI BERNARD. »

Par décrets en date du 27 janvier 1880, rendus sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts :

La chaire de pathologie générale et thérapeutique de la faculté mixte de médecine et pharmacie de Lille prend le titre de chaire d'anatomie pathologique et pathologie générale ;

La chaire d'anatomie pathologique et histologie normale élémentaire de la même faculté prend le titre de chaire d'histologie.

M. Kelsch, professeur d'anatomie pathologique et histologie normale élémentaire à la faculté de médecine et pharmacie de Lille, est nommé professeur d'anatomie pathologique et pathologie générale.

M. Castiaux, docteur en médecine, est nommé professeur de médecine légale à la faculté de médecine et pharmacie de Lille, en remplacement de M. Baggio, décédé.

M. Peut, agrégé près la même faculté, est nommé professeur d'anatomie, en remplacement de M. Folet, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 27 janvier 1880, M. Tourneux, docteur en médecine, directeur-adjoint du laboratoire d'histologie à l'école des hautes-études, est chargé du cours d'histologie à la faculté de médecine et pharmacie de Lille.

On lit dans le *Petit Nord* :

« Nous avons accompagné de réserves, hier, la nouvelle du remplacement du général Vinoy par le général Faidherbe comme grand-chancelier de la Légion d'honneur.

« Malgré la forme affirmative que plusieurs de nos confrères donnent à cette nouvelle nous pouvons confirmer que la nomination du général Faidherbe est dans l'ordre des choses probables, mais qu'elle n'est pas encore effectuée. »

Le remaniement des gares à Lille.— Nous apprenons que le comité de la Compagnie du Nord vient de voter un crédit de 1,100,000 fr. pour travaux d'agrandissements et d'amélioration aux gares de Lille.

Ces travaux vont commencer par la garde Saint-Sauveur qui doit être agrandie, et où vont être construits les bâtiments qui doivent recevoir les services de la Douane. Ces travaux dureront probablement jusqu'à l'autonne, et c'est alors seulement que commenceront ceux de la gare des voyageurs qui intéressent plus directement le public.

La salle des Pas-Perdus sera agrandie de toute la profondeur du buffet, qui disparaîtra, et sera, de plus, prolongée à angle droit sur la rue de Tournai, dans un bâtiment neuf qui va remplacer ceux du télégraphe et de la douane. C'est ce nouveau bâtiment qui sera affecté au service d'arrivée, dont l'insuffisance actuelle a motivé tant de justes réclamations.

Les salles d'attente vont être également agrandies, et l'escalier de la Chambre de commerce déplacé.

Les dispositions intérieures de la gare subiront, elles aussi, un remaniement complet ; les quais vont être augmentés en nombre et en développement, le grand lanterneau va s'étendre de manière à englober une section de la cour des manœuvres actuelles. Enfin, l'on va procéder à la percée du rempart, que nous avons déjà annoncée, et qui va permettre de porter de trois à douze le nombre des voies d'accès.

On estime que l'ensemble de ces travaux durera jusqu'au printemps 1881. (*Echo*)

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

« **Séances de musique de chambre.**— Nous apprenons que MM. Schillio et Delannoy se sont assurés du concours pour la seconde séance de M. Koszul, le pianiste si apprécié à Lille.

On entendra à la première séance Mme Schillio-Halbronn dans le quintette de Schuman, une sonate et trois morceaux, joués pour la première fois à Lille

De nombreuses réclamations nous sont adressées chaque jour au sujet du brusque retrait des pièces divisionnaires italiennes. En dépit d'une note quasi officielle parue dans le *Temps* et reproduite par tous les journaux, les caisses publiques refusent impitoyablement depuis le 1er janvier, les pièces frappées de retrait. De là un stock énorme de ces monnaies qui restent entre les mains des petits commerçants, lesquels n'ont pu, comme les directeurs des grands établissements privés : banques, comptoirs de change, usines, etc., les écouler tout à leur aise.

Il est permis d'espérer que le gouvernement justement ému de ces légitimes réclamations, donnera prochainement des ordres pour que les pièces démonétisées soient de nouveau reçues provisoirement, dans les caisses publiques.

La *Fanfare Delattre* offrira dimanche prochain, un grand concert vocal et instrumental qui sera donné, à sept heures précises du soir, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. Ce concert promet d'être des plus brillants. La fanfare s'est assuré le concours de Mme Carême, cantatrice; et de MM. Leblond, flutiste; Lener, ténor; Corneillier, baryton; Kensier, comique, et Ecrepont pianiste. Voici le programme de cette fête musicale :

PREMIÈRE PARTIE :

1° *Fanfare Délattre*, Marche aux Flambeaux, n° 4, Meyerbeer. — 2° M. Cornellier, *J'Attends*, romance, Mague.— 3° M. Leblond, le Trémolo, pour flûte, Demerssmann. — 4° Mme Carême, air de la *Reine de Saba*, Gounod.— 5° M. Lener, romance, X. — 6° M. Kensier, chansonnette comique, X.

DEUXIÈME PARTIE :

1° *Fanfare Delattre*, ouverture du *Prétendant*, Kucken. — 2° M. Lener, Un Mot d'amour, Servel. — 3° M. Leblond, fantaisie originale, Reicchert. — 4° Mme Carême, A. Mélodie, Massenet, B. La chanson de Florian, B. Godart.— 5° M. Cornellier, le Printemps veut qu'on aime, Darcier. — 6° M. Kensier, chansonnette comique, X.

Le piano sera tenu par M. L. Ecrepont.

Les membres honoraires à qui leur invitation ne serait pas parvenue, pourront se présenter au contrôle où leur qualité sera facilement reconnue ; on les prie donc de vouloir bien considerer le présent avis comme en tenant lieu.

C'est dimanche prochain qu'aura lieu le concert donné au bénéfice des pauvres par la société *Les Mélomanes Roubaisiens* avec le concours de MM. Fournier, clarinettiste ; Dubocage, flutiste ; Henri Ferret, corniste ; Henri Mathon, baryton. Le concert aura lieu au siége de la société, à l'angle des rues du Coq Français et des Longues-Haies. En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE. — *Le Combat Naval*, chœur, *Les Melomanes*. — Romance, M. Henri Mathon. — Air varié pour clarinette, M. Paul Fournier. — Mélodie, M. X... — Air varié pour flûte, M. Alfred Dubocage. — Mélodie, M. Pilet. — Duo bouffe, MM. Arbon et Descamps.

DEUXIÈME PARTIE. — *Les Paysans*, chœur, *Les Melomanes* — Romance, M. Henri Mathon. — Air varié pour cor, M. Henri Ferret. — Duo, MM. Eeckout et Pilot. — Mélodie, M Willems. — Air varié pour violon, M. G. Eeckout. — *La Question d'Orient*, duo comique par MM. Arbon et Descamps. — Le piano sera tenu par M. Finance.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier, à un mois de prison, Pierre Windels, surpris, il y a quelques jours, à Roubaix, en flagrant délit de mendicité.

Un malfaiteur a pénétré, hier, dans le réservoir de l'aqueduc collecteur de la Grande-Rue et a enlevé une pelle, un marteau, les déchets de laine ramassés depuis le 15 janvier et 1,200 barres de fer, placées dans l'aqueduc pour arrêter les déchets. C'est pour la ville une perte sèche de 200 francs.

L'auteur de ce vol est inconnu.

Deux ouvrières éplucheuses de l'Epeule, Cécile V.., âgée de 29 ans, et Marie B.., âgée de 18 ans, ont, paraît-il, le pain sec en horreur. Hier elles s'introduisaient sans bruit dans le magasin d'un marchand de beurre de la rue Neuve et en sortaient quelques instants plus tard, emportant tout le beurre qu'elles avaient pu enlever. Le vol a été dénoncé à la police et les deux éplucheuses sont aujourd'hui au dépôt de sûreté.

Deux autres arrestations ont encore eu lieu dans la même journée : celles de Joseph Frech et Alphonse Maritz, pour mendicité et vagabondage.

Dans la nuit du lundi au mardi, un jeune homme, M. R..., qui habite une des distilleries avoisinant le pont de Canteleu, à Lille, sortant du *Café français*, rentrait paisiblement chez lui. Sur le quai Vauban, il fut accosté par un individu qui lui demanda une allumette. Il sortait la main de sa poche pour rendre ce léger service, quand il se sentit saisi par derrière par un second individu.

Le premier, alors, lui porta des coups violents dans la figure et dans la poitrine, tandis que le second le mettait dans l'impossibilité de se défendre.

Tout en cherchant à se dégager, le jeune homme criait : au secours ! Ce cri amena sur les lieux un batelier qui, chaussé de sabots, accourut vivement, en faisant naturellement un bruit assez fort, qui effraya les gredins. Ils prirent la fuite, en laissant le jeune R..... assez mal arrangé, presque aveuglé par le sang qui couvrait sa figure. Ce détail avait singulièrement nui à sa défense.

Il y a longtemps qu'on se plaint que ce quartier, un des plus dangereux, n'est pas surveillé.

Adressons nos éloges au batelier, qui se nomme Chocquet ou Chocquel, d'après ce qu'on nous a dit.

Nous avons à signaler toute une série de vols commis à Lille.

Rue d'Iéna, 34, les nommés Alfred Boutiller, 30 ans, Charles Decroix, 20 ans, et Alexandre Vlaminck, domiciliés tous trois rue de Juliers, 111, se sont introduits dans le magasin de M. Leclère et ont fait main basse sur des coupons de toile. Ils ont été arrêtés en même temps que J.-B. Leroy et Alfred Lecomte, soupçonnés d'être leurs complices.

Rue de l'Hôpital-Saint-Roch, une jeune fille de 16 ans, Eugénie Debacker, s'est avisée de puiser dans le comptoir des époux Hugot. Mal lui en a pris, car elle a été surprise en flagrant délit de vol et conduite chez M. le commissaire de police du quartier, qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

Boulevard Vallon, un domestique infidèle, Henri Poivre, âgé de 36 ans, a cru pouvoir s'approprier une certaine quantité de cuir appartenant à son patron, M. Fournier ; mais ses soustractions ont été découvertes et il est allé grossir le nombre des détenus.

Enfin, rue Philadelphie, on a été arrêter des ouvriers teinturiers, François Derick et Louis Dezoëte, inculpés de tentative de vol.

On lit dans un journal de Lille :

« Nous avons annoncé, il y a quelques jours l'arrestation dans notre ville du sieur Gustave Fournier, inculpé de tentative d'escroquerie et de vol. On nous informe à l'instant que M. Fournier, qui appartient à une honorable famille de Valenciennes, a été la victime d'une erreur des plus fâcheuses et qui aurait pour cause, paraît-il, une certaine ressemblance avec le véritable coupable.

» Le jeune homme incriminé n'a pas eu de peine, en effet, à prouver qu'il n'était pas venu à Lille depuis longtemps et que par conséquent, même en laissant de côté sa moralite et ses antécédents absolument irréprochables, il était complètement impossible qu'il fût l'auteur du délit ; — Aussi, a-t-il été mis en liberté après avoir reçu les excuses des témoins qui l'avaient trop légèrement accusé.

» Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins très regrettable que de pareilles erreurs puissent encore se produire ; i est fâcheux que nos législateurs ne donnent pas aux victimes de ces funestes méprises le droit d'obtenir des réparations effectives de la part de ceux dont les accusations trop légèrement formulées, viennent troubler le repos et l'honneur des citoyens honnêtes.

« Nous apprenons que le parquet de Valenciennes vient de mettre la main sur l'individu qu'on croit être le véritable coupable. »

La Mairie nous communique l'avis suivant :

Le Maire de la ville de Roubaix, donne avis, que les tableaux de rectification des listes électorales sont déposés à partir de ce jour à la Mairie de Roubaix (Bureau de Secrétariat).

Lesdits tableaux seront communiqués à tout requérant de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 5 heures du soir.

Les demandes en inscription ou radiation pourront être formulées jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Le Maire,
CH. DAUDET

— CAMBRAI. — On lit dans l'*Emancipateur* :

« Nous avons été témoin, hier matin, d'un curieux effet de *mirage*, phénomène assez rare dans nos contrées.

» De huit à neuf heures du matin, on pouvait voir, nettement dessinée dans le ciel et surmontant le clocher lui-même, la flèche du clocher de l'église St-Géry. Les arcades de la flèche, éclairées par le soleil, produisaient un effet splendide.

» Ce phénomène était produit par l'ombre du clocher projetée par le soleil apparaissant à l'horizon sur les nuages dont la densité était accrue par le brouillard.

» Les points d'où l'on pouvait le mieux admirer ce spectacle étaient la porte Cantimpré et la place du Quartier de cavalerie.

» Ces phénomènes, très-rares dans nos contrées, sont plus fréquents dans les pays chauds. Le plus célèbre effet de mirage est le *fata Morgana* (fée Morgane) du détroit de Messine. »

— CALAIS. — Un mystère maritime se produit en ce moment. Jeudi, le paquebot français qui fait le service entre Calais et Douvres, rencontra à plusieurs reprises de Douvres à Calais, des tonneaux à pétrole, les uns vides, les autres à moitié. Il fut même obligé de ralentir en arrivant sur Calais. Plusieurs de ces tonneaux se trouvaient à l'entrée du port. Depuis deux jours près de 200 de ces tonneaux ont été retirés du fort où ils flottaient et sont déposés sur le quai à côté du quartier de Courgain. Jusqu'ici cette trouvaille est restée un mystère, on ignore si l'on doit attribuer ce fait à un sinistre maritime, car les tonneaux vides ne forment pas généralement un chargement. Espérons que l'éclaircissement ne tardera pas.

— WASNES-AUX-BAC. — On a retrouvé, dimanche matin, dans un champ, le cadavre d'un ouvrier mineur, le nommé Amand Wantier.

Le cadavre de ce malheureux portait de nombreuses traces de coups. On suppose qu'en revenant chez lui, après avoir touché sa paye, Wantier aura été attaqué samedi soir et étranglé.

— AVESNES. — La gendarmerie de Carnières vient de découvrir les auteurs des nombreux vols qualifiés commis dans les environs du Quesnoy et au Quesnoy même depuis le mois de novembre dernier.

Une perquisition opérée au domicile des nommés Grière et Harcain, qui habitent Boussières et Avesnes-lez-Aubert, a amené la découverte de nombreux effets d'habillement soustraits dans la nuit du 9 janvier 1880, à Orsinval, au préjudice de M. Delmarle.

Les nommés Grière et Harcain ont été transférés en la maison d'arrêt d'Avesnes et mis à la disposition de M. le juge d'instruction qui est saisi de l'affaire.

— ORCHIES. — M. Charles G..., distillateur et membre du Conseil municipal d'Orchies est tombé mort, mardi matin, dans sa cour. On attribue sa mort à une congestion pulmonaire déterminée par le froid. Nous manquons de détails.

— On nous écrit d'Orchies :

« Une cérémonie douloureuse se célébrait mardi dernier, à dix heures du matin, à l'église paroissiale d'Orchies. Les derniers devoirs ont été rendus à M. Jules Delemer, âgé de 47 ans, propriétaire, cultivateur, neveu de M. Delemer, ancien curé de Louvil, décédé il y a quelques années, au milieu d'une nombreuse assistance. Les membres des sociétés d'agriculture de Lille et de Douai s'y étaient fait représenter et des personnes habitant les points les plus éloignés du canton s'étaient réunies à la population d'Orchies pour donner un dernier et public hommage à l'homme de bien qui venait de s'éteindre. »

— BEUVRY. — Lundi dernier, une somme de 325 francs avait été perdue sur la route nationale d'Orchies à Saint-Amand par un cultivateur qui revenait du marché de cette ville. Elle fut trouvée par le sieur Duhem, journalier, qui s'empressa de la rapporter à son maître chez lequel il travaillait; ce dernier la remit ensuite à son véritable propriétaire dont le